



BULLETIN
D'INFORMATIONS
COMMUNALES

02.99.90.23.79

Site : www.thehillac.fr

Mail : mairie@thehillac.fr

Compte rendu Conseil Municipal de Théhillac
Séance du 10 septembre 2021

Sont présents :

ALLIOT Janique, BENOIT Pascal, CHEVREUX Alexandra, GUILLAS Michel, HAUROGNÉ Gilles, JOGUET Françoise, LE SOLLIEC-LELEU Cyrille, LEMÉE Christian, MAILLARD Jean-Claude, MUROS LE ROUZIC Mikaël, PELLETIER Thierry, QUÉAU Karen, TRESSEL Angélique.

Pouvoir :

Mathieu PLAUD donne pouvoir à Christian LEMÉE

Corentin BOUGRO donne pouvoir à Gilles HAUROGNÉ

Jean-Claude MAILLARD est nommé secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 19h30.

Délibérations

1. Convention de gestion de la mission du conseiller numérique avec la commune d'Allaire
2. Participation financière à l'intervention de l'école de musique à l'école de Théhillac
3. Choix du cabinet de maîtrise d'œuvre pour la sécurisation du centre bourg
4. Four de la Garenne : travaux de sécurisation

Informations au conseil municipal

- a. Pose de deux miroirs routiers
- b. Eclairage public
- c. Formation compostage
- d. Repas des plus de 65 ans
- e. Bulletin annuel communal
- f. Application Intramuros
- g. Divers

Approbation du compte-rendu de séance du 18 juin 2021

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

1- Convention de gestion de la mission du conseiller numérique avec la commune d'Allaire

La commune d'Allaire a recruté une conseillère numérique, Sarah Valque Piriou, pour les communes de Rieux, Saint-Gorgon, Saint-Jean La Poterie, Béganne. Le rôle du conseiller numérique est d'animer des ateliers informatiques : ordinateur, smartphone, messagerie électronique, navigation sur internet ... Des permanences seront proposées une fois par mois, dans chaque commune, **pour assister individuellement celles et ceux qui le souhaitent dans la réalisation de démarches administratives.**

Des ateliers collectifs et thématiques de 2h seront organisés dans toutes les communes où chacun pourra s'inscrire gratuitement.

Il est proposé à la commune de Théhillac d'intégrer ce groupe de communes.

La convention de gestion, proposée par la commune d'Allaire, a pour but de fixer les conditions financières et matérielles dans lesquelles s'exerce la mission du conseiller numérique. Une participation financière selon le nombre d'habitants a été choisi, pour la commune de Théhillac, elle s'élève à 543,98€ pour un an et huit mois.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'adhérer au groupement des 6 communes,
- autorise le maire à signer la convention de gestion du conseiller numérique avec la commune d'Allaire.

2- Participation au financement de l'intervention musicale à l'école Saint-Pierre Saint-Paul

Le conservatoire de musique intercommunal de Redon intervient dans les écoles primaires des communes de Redon Agglomération. Cette intervention est financée à 50% par Redon Agglomération et à 50% par les communes. Pour l'école Saint-Pierre Saint-Paul, une heure d'intervention par semaine a été demandée pour l'année scolaire 2021/2022, ce qui représente un coût de 1 129,97€ pour la commune de Théhillac.

Le conseil municipal, à l'unanimité

- décide de participer au financement de l'intervention du conservatoire intercommunal de Redon,
- autorise le Maire à signer la convention de participation financière.

3- Choix du cabinet de maîtrise d'œuvre pour la sécurisation du centre bourg

Dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, de la rue du cormier jusqu'à l'école, deux bureaux d'études ont été sollicités afin de présenter un devis sur la maîtrise d'œuvre (études, avant-projet, élaboration du projet, passation du marché, suivi de travaux, réception de travaux).

Les bureaux C2i de Saint-Lyphard et Abeil de Rennes ont présenté leur devis.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de choisir le cabinet le moins-disant, C2i pour un montant de 12 480,00€ TTC.

4- Four de la Garenne : travaux de sécurisation

Le Maire explique aux membres du conseil que des fissures sont apparues sur le mur de l'abri du four. Pour des raisons de sécurité, le four a été fermé et n'est plus utilisé.

Après avis auprès de plusieurs entreprises, il faut déconstruire l'abri du four pour le reconstruire et déposer la couverture et la charpente.

Le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur cette réfection.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote la déconstruction et la reconstruction de l'abri du four de la Garenne.

Le Maire demande à rajouter une délibération concernant le CCAS, ce qu'accepte le conseil municipal à l'unanimité.

5- Repas des plus de 65 ans

Le maire rappelle que le CCAS a été intégré à la commune, seule une commission CCAS subsiste. Il demande au conseil municipal de se prononcer sur l'âge auquel les personnes sont conviées au repas et sur le montant de la participation.

Après discussion, il est proposé d'élever l'âge de participation à 70 ans. Les personnes de moins de 70 ans invitées jusqu'ici resteront invitées mais les personnes atteignant 65 ans ne seront plus conviées jusqu'à leurs 70 ans. Il y a deux ans, une participation de 5€ était demandée et les personnes participant ayant moins de 65 ans payaient l'intégralité de leur repas. Il est proposé de demander une participation de 5€ aux convives quelques soit l'âge.

Le repas sera organisé le 14 novembre 2021, à la condition de posséder un pass sanitaire ou un test PCR négatif pour les participants.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- de relever l'âge de participation à 70 ans c'est-à-dire que les personnes de 65 ans en 2021 ne seront pas invitées,
- de demander une participation de 5 € par personne à tous les convives.

6- Informations aux conseil municipal

7- Pose de deux miroirs routiers

Deux miroirs vont être posés afin de sécuriser à l'intersection de la rue de la Noë et de la rue de la Barre et à la sortie d'une habitation à la Garenne.

Après discussion, un troisième miroir sera posé à l'intersection rue du Cormier et rue des Châtaigniers.

8- Eclairage public

Il est proposé de modifier les horaires de l'éclairage public. Après discussion, l'éclairage débutera à 6h30 au lieu de 6h15, le soir il s'éteindra à 21h30 sur l'ensemble de la commune.

9- Formation compostage

La mairie avec Redon Agglomération et Vert le Jardin vous propose une initiation au compostage de vos bio-déchets, restes alimentaires, feuilles, tonte ... Ces deux heures d'information pratique et théorique vous sont proposées le samedi 9 octobre 2021 de 10h00 à 12h00. Rendez-vous à la mairie. Merci de confirmer votre présence au 02.99.90.23.79 (mairie) ou par mail : mairie@thehillac.fr.

10- Bulletin annuel

Le bulletin est en préparation, les associations sont invitées à faire parvenir en mairie leurs articles. La commission « communication » se réunira début octobre pour décider de son contenu.

11- Application Intramuros

Le maire remet une présentation d'Intramuros qui est une application mobile pour téléphone pour échanger des informations avec les habitants. Cette application sera accessible aux communes via Redon Agglomération.

12- Vaccination anti covid

La couverture vaccinale était au 15 août de 92% en première injection pour les plus de 12 ans dans le Morbihan, pour Théhillac, elle était de 59,2%. Les personnes qui rencontrent des difficultés pour obtenir un rendez-vous ou pour se déplacer peuvent contacter la mairie.

Les centres de vaccination les plus proches dans le Morbihan :

- Redon, rue Lucien Poulard 0 805 69 08 21
- Muzillac, avenue du Parc
- Sarzeau, Médiathèque rue du Père Coudrin
- Vannes-Kercado, Centre sportif, 28 rue Winston Churchill

Pour prendre rendez-vous : 02.97.01.99.56 ou sur doctolib.

13- Bail commercial

Le bar/restaurant était jusqu'à présent loué via un bail dérogatoire de 3 ans. Celui-ci est arrivé à échéance le 30/06/2020. Un nouveau bail commercial va être proposé entre la commune et la SAS les Re'7 d'Antan.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le vendredi 15 octobre 2021 à 19h30.

INFORMATIONS DIVERSES

Liste électorale

Un courrier de radiation est en cours d'envoi aux personnes toujours inscrites sur la liste électorale de notre commune mais qui ont, depuis de nombreuses années, quitté la commune. En effet, être inscrit sur une liste électorale ne permet pas seulement d'élire le président de la République, cela permet aussi d'élire nos représentants locaux : le maire, les conseillers départementaux et régionaux, les députés. Il est donc très important pour être bien représenté de s'inscrire dans la commune de son domicile.

Nous nous devons d'avoir une liste électorale au plus juste.

Trésor Public

La trésorerie de La Roche-Muzillac est définitivement fermée depuis le premier septembre 2021. A présent, la mairie de Théhillac est rattachée à la trésorerie de Redon située près de la sous-préfecture :

Service de Gestion Comptable de Redon

1 rue des Ecoles

Téléphone : 02.99.71.42.37

Accueil de 9h00 à 12h00 du lundi au vendredi ou sur rendez-vous par mail :

sgc.redon@dgfip.finances.gouv.fr

Les factures de cantine et garderie peuvent être réglées à son guichet.

Travaux de l'église

Le chantier de rénovation du clocher avance, celui-ci arrive dans sa phase finale. Il reste la partie basse du clocher à terminer et les vitraux à poser. Début novembre, la nouvelle cloche devrait sonner du haut du clocher.

La mairie, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, a lancé un appel aux dons afin de financer au mieux cette indispensable rénovation. La souscription est toujours ouverte et permet de défiscaliser une grande partie de votre don sur vos impôts de 2021. Merci de votre soutien en vous rendant sur internet « Théhillac, fondation du patrimoine » ou en mairie (coupon à demander au secrétariat ou à la Poste).

Chardons

De part leur grande prolifération et des nuisances qu'ils occasionnent sur les cultures et les terrains à usage privé, il est rappelé à chaque propriétaire, l'arrêté préfectoral sur la destruction des chardons :

« Sur l'ensemble du territoire, les propriétaires et usagers sont tenus de procéder à la destruction des chardons des champs (*Cirsium arvense*) dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage ».

Octobre Rose

Dimanche 17 octobre se déroulera la 5^{ème} édition d'octobre rose Cette course-marche féminine de 6 kms débutera à 10h00 par un échauffement au parc Anger de Redon. Une participation de 10€ est demandée. Inscription sur www.klikego. Ensemble mobilisons-nous contre le cancer du sein.

Maison de l'habitat

Pour toute personne qui souhaite rénover, améliorer ou adapter son habitat, il est fortement conseillé de se renseigner aux services de la Maison de l'Habitat de Redon. Vous y trouverez les renseignements techniques, les possibilités d'aides et de subventions éventuelles.

Ce pôle est situé « rue des Douves » à Redon et fait partie des services de Redon Agglomération. Prendre rendez-vous au 02.99.72.16.06.

INSEE

L'INSEE réalise du 22 septembre au 16 octobre 2021, une enquête sur les loyers et les charges. L'enquête a pour objectif d'évaluer l'évolution trimestrielle des loyers ; l'indice ainsi calculé est intégré à l'indice des prix à la consommation.

Dans la commune, quelques ménages seront sollicités. Une enquêtrice de l'Insee chargée de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Elle sera munie d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

L'influenza aviaire (Message de la Préfecture du Morbihan)

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire, en tant que détenteurs de volailles ou d'oiseaux captifs destinés uniquement à une destination non commerciale, vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour,
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Par ailleurs, l'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface (eau de mare, ruisseau, de pluie collectée ...).

Diagnostic local de santé

Les résultats du diagnostic local de santé seront partagés avec les habitants et acteurs du territoire le

Judi 23 septembre 2021, de 18h00 à 20h00

Salle du Grénith à Rieux

Le pass sanitaire sera demandé. S'inscrire par mail : contact.santé@redon-agglomeration.bz